



Conseil économique et social

Distr. générale
15 avril 2009
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-troisième session

3 avril 2009

Point 1 de l'ordre du jour provisoire*

Élection du bureau

Lettre datée du 7 avril 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris au sujet de la récente élection d'Israël à la présidence de la quarante-troisième session de la Commission de la population et du développement.

Comme vous le savez, l'État d'Israël a été désigné par le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États dans le cadre du système normal de présidence tournante de la Commission. Cette désignation s'est faite conformément à la procédure habituelle, qui permet de faire en sorte que les travaux de la Commission se poursuivent de manière efficace et utile. Il est préoccupant que le Groupe des États arabes à l'ONU ait décidé de politiser ce processus ainsi que les travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires en faisant objection à la décision du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

Tant au niveau national que dans ses liens avec ses pays partenaires, Israël est particulièrement attentif à considérer la personne humaine comme le sujet central du développement et il voit lui aussi dans le développement durable un principe important s'agissant de garantir le bien-être de la personne humaine.

Israël contribue avec constance aux activités que mène l'ONU en faveur du développement social et économique, et son accession à la présidence de la Commission est une suite naturelle à sa traditionnelle participation à ces activités. En 2007, l'Assemblée générale a adopté un projet de résolution sur les technologies agricoles au service du développement dont Israël était l'auteur et qui avait été établi à son initiative. Dans cette résolution, de concert avec la communauté internationale, Israël a proposé des moyens concrets d'appuyer le développement agricole durable des pays en développement. Hélas, les pays qui s'opposent aujourd'hui à ce qu'Israël assure la présidence de la Commission sont ceux-là

* E/CN.9/2009/L.2.



mêmes qui, en 2007, avaient demandé que le projet de résolution susmentionné soit mis aux voix, ce qui montre une nouvelle fois que la poursuite d'objectifs politiques étriqués peut freiner, voire bloquer, l'action importante que mène l'ONU.

Permettez-moi d'ajouter qu'Israël est un pays qui met au point de nombreuses technologies sophistiquées et représente une source de connaissances qui contribue au développement mondial, notamment dans les domaines de l'agriculture, des technologies hydrauliques, de la désertification, de la médecine, de la santé publique, de l'éducation et des technologies de l'information. Les pays voisins d'Israël sont d'ailleurs nombreux à profiter des avantages de ces avancées. Je tiens également à signaler qu'Israël poursuivra son travail de recherche dans ces domaines et qu'il continuera d'en partager les fruits avec l'ensemble de la communauté mondiale.

En réponse à la lettre de protestation du Groupe des États arabes (E/CN.9/2009/8), je tiens à vous assurer ainsi que tous les membres de la Commission qu'Israël continuera, comme dans le passé, de contribuer aux travaux de l'ONU, du Conseil économique et social et de la Commission, avec constance et professionnalisme.

Israël désirerait que la présente lettre soit distribuée comme document de la Commission de la population et du développement, au titre du point 1 de l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Gabriela Shalev